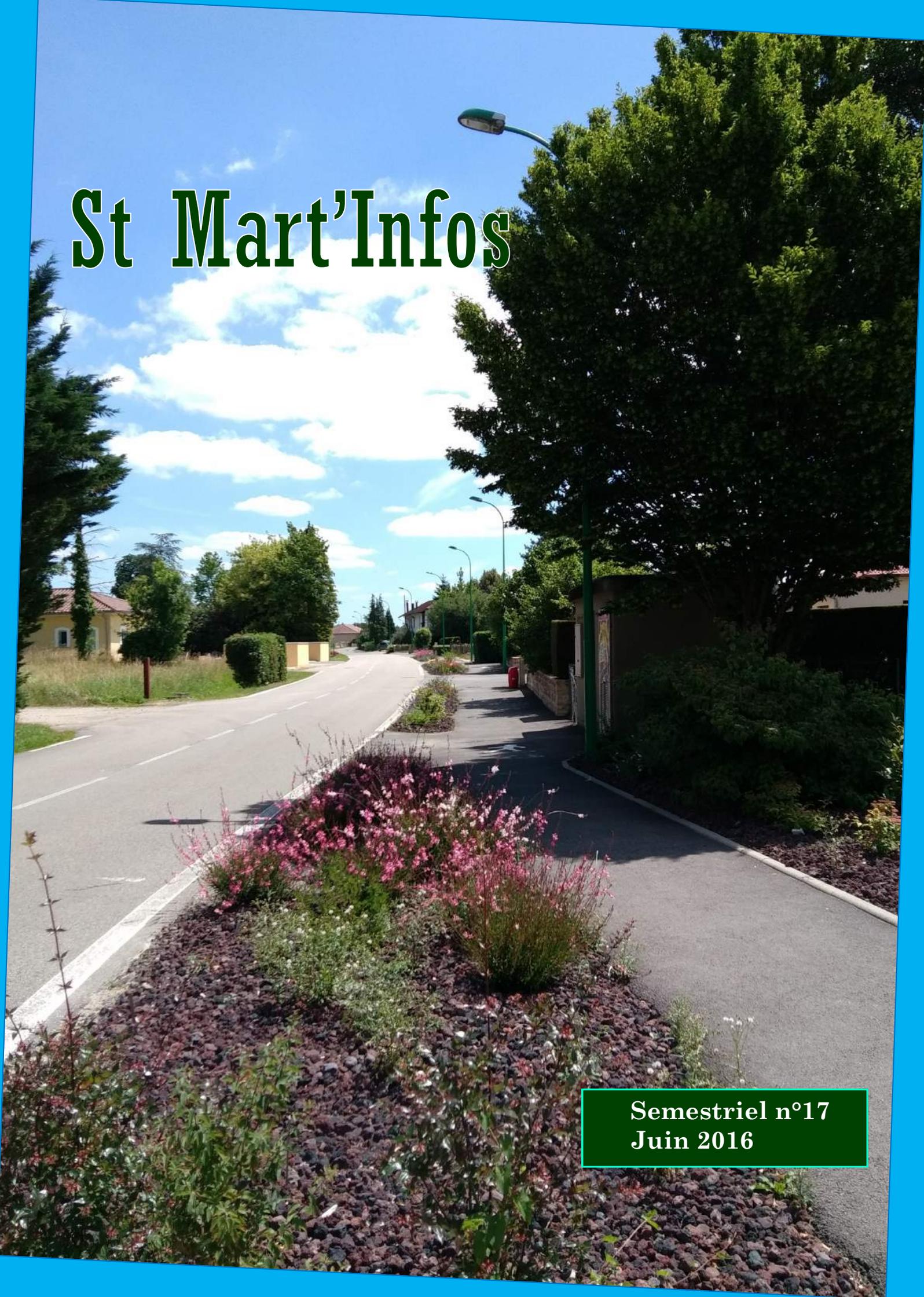


St Mart'Infos



Semestriel n°17
Juin 2016

Aménagement du plateau sportif

La municipalité a mené un projet d'aménagement de l'aire de rencontre et de loisirs en renforçant les équipements avec notamment l'implantation d'un city-stade, d'une aire de jeux pour les petits enfants, et la mise en accessibilité des voies piétonnes sur cette aire.



Les travaux ont débuté en avril par la pose du city-stade, réceptionné le 29 avril 2016.



Aménagement du plateau sportif (suite)



Les travaux de voirie et pose du mobilier et jeux d'enfants ont été réalisés fin juin-début juillet.

Le coût global de ce projet s'élève à 45 000€ HT (hors travaux de voirie réalisés par les services de la communauté de communes dans le cadre du programme annuel communal).

Des subventions ont été sollicitées à hauteur de 70 % du montant des travaux, soit plus de 31 600€.

Elles proviennent du conseil régional via cap3b et le contrat de développement durable (en cours de validation par la région), du conseil départemental, de la CAF et du député Xavier Breton au titre de la réserve parlementaire.



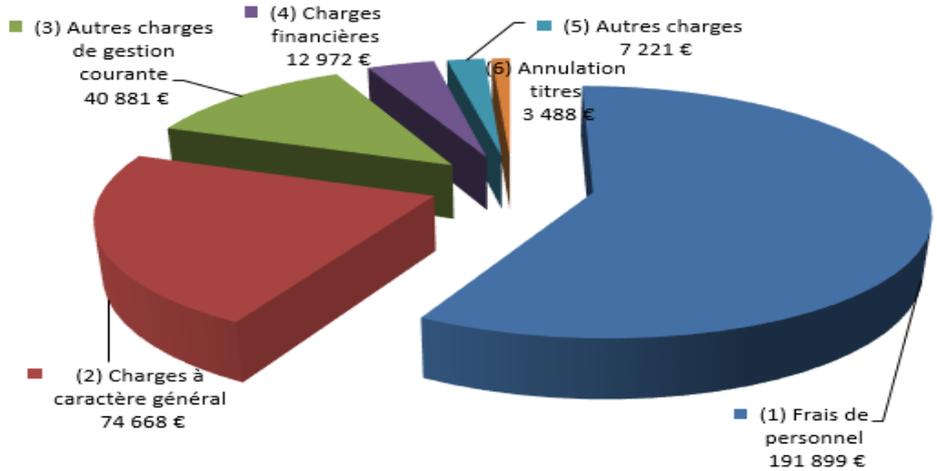
Travaux d'aménagement non terminés au moment de l'impression du présent bulletin municipal



BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2015

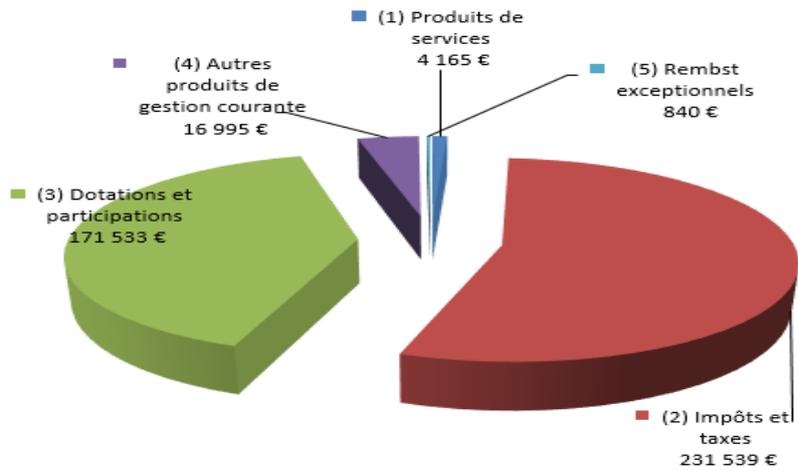
Dépenses : 33 1129,17 €

- (1) Frais de personnel
- (2) Eau, téléphone, entretien de bâtiments, cérémonies, voirie et diverses petites fournitures
- (3) Indemnités des élus, subventions aux associations, contribution au syndicat de la Reyssouze
- (4) Intérêts des emprunts
- (5) Reversements obligatoires
- (6) Annulation des titres sur exercice antérieur



Recettes : 425 072,78 €

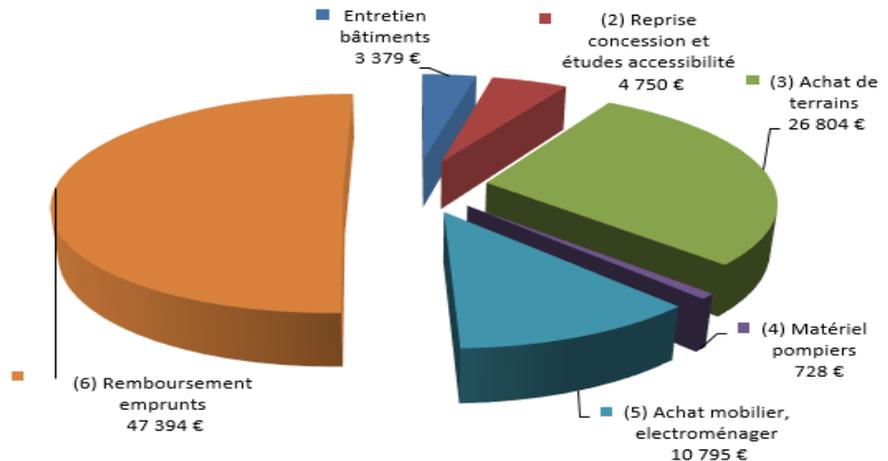
- (1) Redevance d'occupation du domaine public (concessions)
- (2) Impôts locaux, droits de mutations
- (3) Dotations de l'état, dotation de solidarité de la communauté de communes, fond départemental de la taxe professionnelle
- (4) Revenus des locations (salle des fêtes et logements communaux)
- (5) Remboursements exceptionnels



BUDGET D INVESTISSEMENT 2015

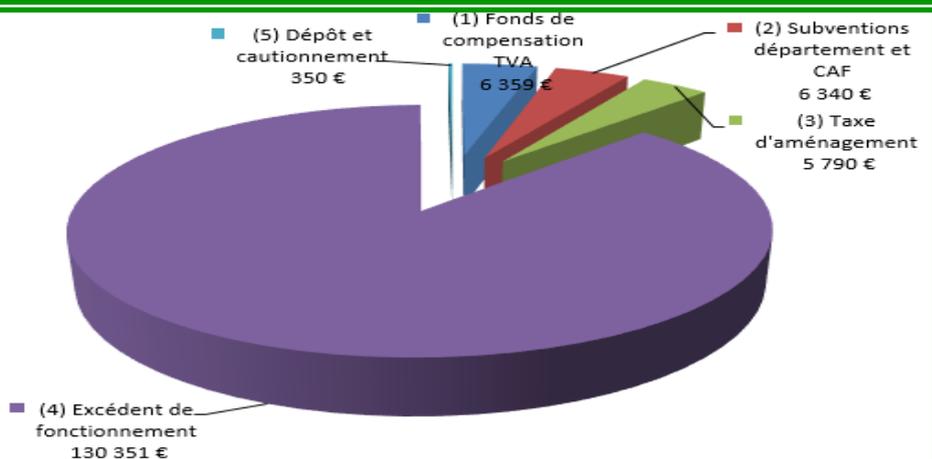
Dépenses : 93 849,42 €

- (1) Entretien bâtiment
- (2) Reprise des concessions en état d'abandon, agenda d'accessibilité
- (3) Portage foncier : achat maison Borgat
- (4) Matériel pompiers
- (5) Mobilier, électroménager, vidéoprojecteurs
- (6) Remboursement emprunts



Recettes : 149 189,99 €

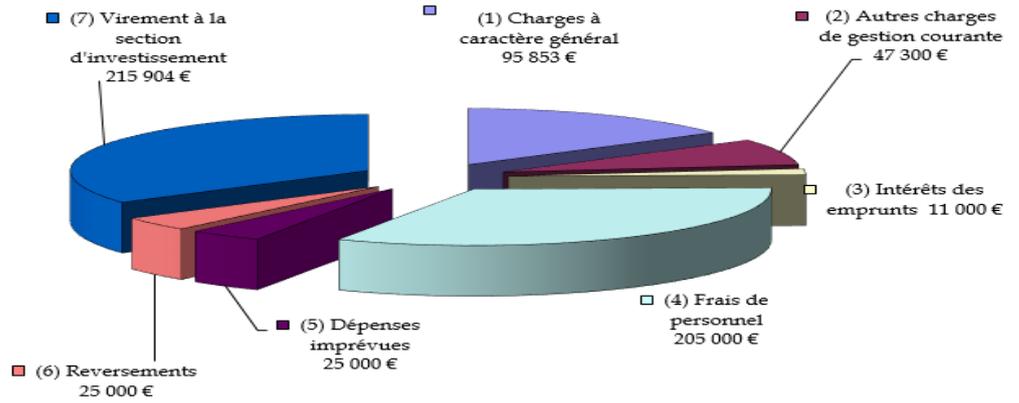
- (1) Fonds de compensation TVA
- (2) Subventions du département + CAF (terrain de sport)
- (3) Taxe d'aménagement
- (4) Excédent de fonctionnement
- (5) Dépôt et cautionnement



BUDGET PRIMITIF DE FONCTIONNEMENT 2016

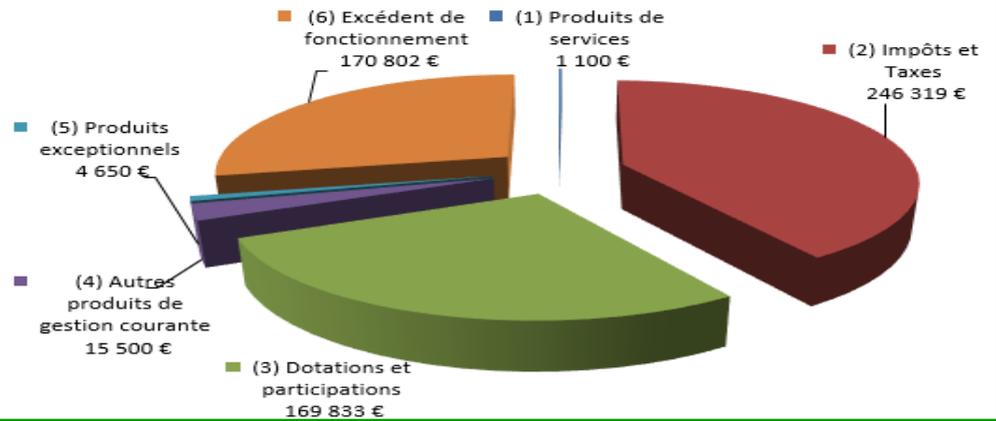
Dépenses : 608 204,48 €

- (1) eau, téléphone, carburant entretien de bâtiments, cérémonies, voirie et diverses petites fournitures
- (2) indemnités des élus, subventions aux associations, contribution au syndicat de la Reyssouze
- (3) Intérêts des emprunts
- (4) Frais de personnel
- (5) Annulation titres sur exercice antérieur
- (6) Reversements obligatoires
- (7) Virement à la section d'investissement



Recettes : 608 204,48 €

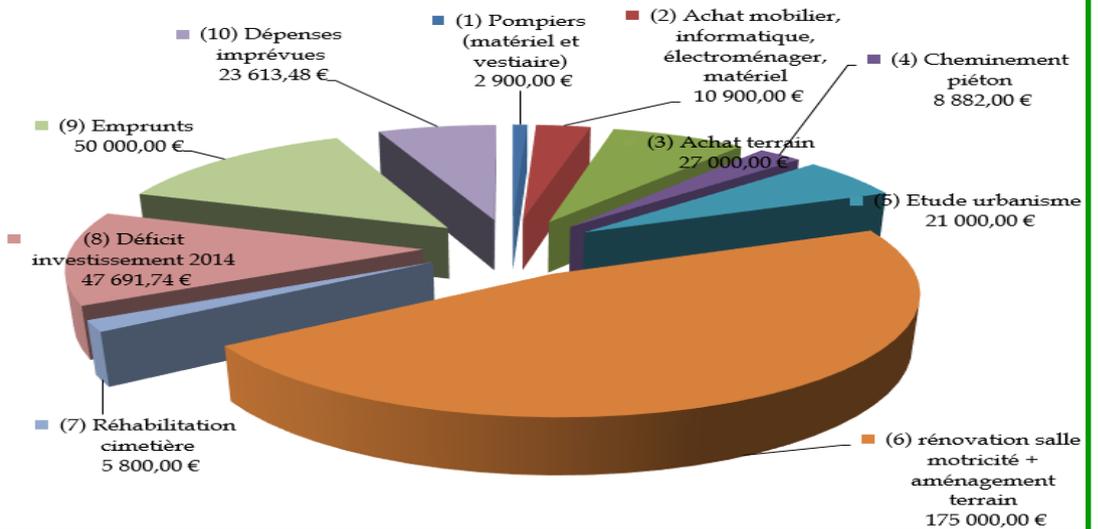
- (1) Redevance d'occupation du domaine, concessions cimetière
- (2) Impôts locaux, droits de mutations
- (3) Dotations de l'état, fonds départemental de la taxe professionnelle
- (4) Revenus des locations (salle des fêtes et logements communaux)
- (5) Produits exceptionnels
- (6) Excédent de fonctionnement 2015



BUDGET PRIMITIF D INVESTISSEMENT 2016

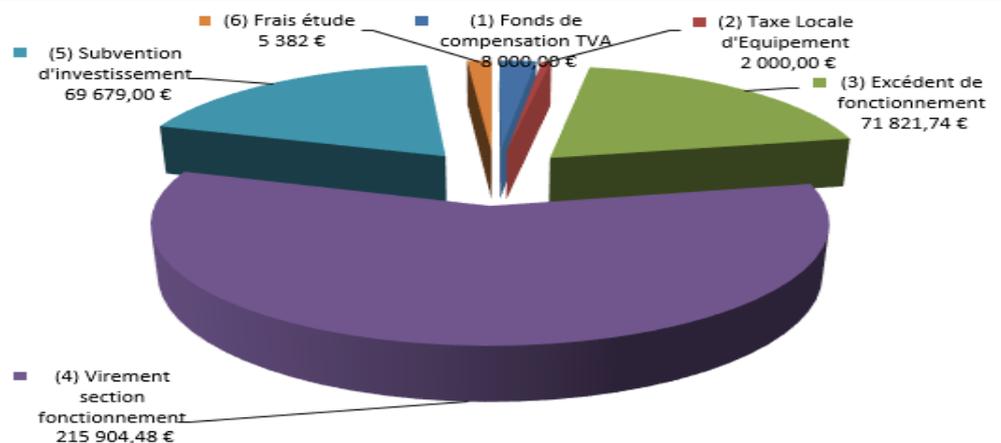
Dépenses : 372 787,22 €

- (1) Matériel pompiers + vestiaire local pompiers
- (2) Achat mobilier, informatique, électroménager, matériel : école, mairie, cantine, atelier
- (3) Portage foncier (maison Borgat)
- (4) Cheminement piéton
- (5) Etude urbanisme
- (6) Rénovation salle motricité et aménagement terrain de sports
- (7) Réhabilitation cimetière : reprise concessions, achat colombarium, puits dispersion
- (8) Déficit investissement 2015
- (9) Emprunts
- (10) Dépenses imprévues



Recettes : 372 787,22 €

- (1) Fonds de compensation TVA
- (2) Taxe d'aménagement
- (3) Excédent de fonctionnement
- (4) Virement section de fonctionnement
- (5) Subvention d'investissement
- (6) Frais d'étude



Les taux des taxes varient mais les impôts locaux n'augmentent pas.

Dans le cadre de la fusion des intercommunalités, applicable en janvier 2017, la Communauté de Communes de Montrevel en Bresse a instauré le régime de la fiscalité professionnelle unique au 1er janvier 2016 dans le but de ne pas perdre la dotation de solidarité des communes s'élevant à environ 2 millions d'euros.

Ainsi, afin de maintenir le niveau des ressources des budgets communaux, la solution consiste à transférer une partie du taux intercommunal sur le taux communal.

De ce fait, les communes récupèrent le montant de leur dotation de solidarité (prévision de 82 460€ en 2016 pour St Martin), leur permettant ainsi de faire face à certaines participations aux services fournis par la Communauté de Communes.

Le contribuable ne devrait donc pas constater d'augmentation de sa fiscalité puisque les élus ont décidé de voter ce transfert sans augmentation.

En revanche, il est prévu une hausse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui passera de 7% à 8%, ce taux se rapprochant ainsi du taux moyen pondéré de la future intercommunalité qui, lui, serait de l'ordre de 9%.

Concernant les taux communaux:

- la taxe d'habitation à 15,38%
- le foncier bâti à 11,38%
- le foncier non bâti à 40,19%

Concernant les taux intercommunaux:

- la taxe d'habitation à 5,15%
- le foncier bâti à 3,74%

Projet de rénovation de la salle de motricité et de la garderie

La commune a lancé un projet de réhabilitation de la garderie, de la salle de motricité ainsi que des sanitaires. Cet espace est le seul qui n'a pas encore été rénové et son absence totale d'isolation le rend extrêmement énergivore.

Cette salle qui sera par ailleurs conforme aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées indispensable dans les locaux accueillant du public, aura également vocation à accueillir des célébrations de mariage.



C'est le cabinet d'architecte Claudio Cucchia et l'économiste Laurent Hubert qui ont été retenus pour conduire les travaux d'aménagement de cet ensemble.

Sauf contre-ordre, les travaux devraient démarrer à l'automne 2016 et se terminer début 2017.

Curage de la lagune

La station d'épuration de la commune de type lagunage n'a pas été curée depuis plus de dix ans. Ces travaux d'entretien nécessaires seront réalisés cet été par la CUMA de l'Abergement Clemencia.

Un plan d'épandage a été réalisé par le bureau d'étude AGER Conseils et déposé auprès de l'administration compétente.

Les boues curées seront épandues sur des terres agricoles mises à disposition gratuitement par deux agriculteurs, Frédéric FORAY et Gilles DUC, à hauteur d'une surface d'environ 30 hectares. Nous tenons particulièrement à remercier ces deux agriculteurs volontaires qui permettent à la collectivité de réaliser d'importantes économies. L'épandage reste en effet la solution la plus économique à condition d'avoir des agriculteurs qui acceptent de recevoir les boues sur leur terrain. A noter que ces boues seront analysées avant épandage et qu'elles doivent respecter des critères stricts. Les sols récepteurs ont également été analysés et seront chaulés au préalable pour remonter le pH des sols.

Les travaux seront financés par le budget assainissement pour un montant de :

- ∞ plan d'épandage : 6 985 € HT
- ∞ travaux de curage : 14 610 € HT
- ∞ chaulage (entreprise BAILLET-BREDY): 3100 € HT

soit un total de 24 695 € HT

Des subventions du conseil départemental et de l'agence de l'Eau ont été obtenues pour un montant de 4 950€.

Aménagement du cimetière

Le conseil municipal a souhaité agrandir l'espace cinéraire du cimetière communal.

Cet aménagement comprend l'installation de cinq cases de columbarium supplémentaires, d'un puits de dispersion de cendres et d'un pilier mentionnant l'identité des défunts.

Le columbarium compte, dorénavant, 21 cases.

Afin de préserver ce lieu de recueillement, quelques mesures ont été définies et listées dans un règlement*. Il est notamment précisé que le dépôt de fleurs est autorisé à la suite d'une inhumation mais que celles-ci doivent être enlevées une fois fanées.



*Règlement et tarifs des concessions du cimetière et du columbarium disponibles en mairie et sur le site de la commune

Quelques infos pratiques...

SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE

Du nouveau concernant le plan de désherbage local

Les herbicides chimiques, destinés à maîtriser la végétation, se sont révélés dangereux pour la santé et sont fréquemment à l'origine d'une pollution importante des eaux. Ils sont soumis à une réglementation de plus en plus contraignante. La nouvelle loi n° 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, prévoit la mise en place de **l'objectif zéro phyto** dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1er janvier 2017 : **interdiction de l'usage des produits phytosanitaires** par l'État, les **collectivités locales** et établissements publics pour **l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et les voiries.**

La commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites à partir du 1er janvier 2019. Cette mesure concerne tout particulièrement les jardiniers amateurs.

Sensible à la protection de l'environnement, la commune de Saint Martin va prochainement faire appel au Syndicat du Bassin Versant de la Reysouze et au CFPH d'Ecully, pour réaliser un plan de désherbage communal, s'engageant ainsi à réduire voire supprimer l'utilisation des herbicides sur certaines surfaces et à favoriser le développement de méthodes alternatives.

En effet, l'abandon progressif des herbicides implique de changer de pratiques de désherbage et de repenser l'aménagement de l'espace public. Il est également essentiel d'adopter un nouveau regard sur la place de la végétation spontanée qu'il devient nécessaire d'accepter en certains lieux.

Syndicat du Bassin Versant de la Reysouze

L'AMBROISIE

Signes particuliers

- feuille du même vert sur les deux faces
- pas d'odeur quand on la froisse dans les mains

Son aspect aux différents stades

Risques de confusion

Ambroisie commune

- face inférieure de la feuille, couleur gris argenté
- odeur marquée quand on la froisse

Ambroisie annuelle

- feuille finement découpée
- odeur forte quand on la froisse

Vous l'avez reconnue : détruisez-la !

plus d'infos sur www.ambroisie.info

© Fried - ANSES

Pour la commune de Saint Martin, le référent ambroisie est Yannick PILLON

☎ 04.74.25.73.36 ou à la mairie



Ma ruche, je l'aime, je la déclare



Toute personne possédant ou détenant une ou plusieurs ruche(s) est invitée à déclarer sa ou ses ruche(s).

Pourquoi déclarer ?

Outre le fait que cette déclaration soit obligatoire, et ce dès la 1ère ruche, les abeilles, comme tout animal, sont confrontées à des problèmes sanitaires. Afin de gérer ces problèmes sanitaires, il est indispensable de savoir où elles sont. Par ailleurs, savoir où sont vos ruches nous permet de vous prévenir en cas d'alerte (sanitaire ou d'épandage...). Enfin, il faut savoir que les aides ou subventions allouées à l'apiculture dépendent du nombre officiel de ruches et de ruchers.

Quand doit-on déclarer ses ruches ?

Tous les ans, entre le 1er novembre et le 29 février.

Comment déclarer ses ruches ?

Deux moyens sont disponibles pour déclarer ses ruches :

- ∞ par internet sur le site : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr
- ∞ Par papier en retournant le document Cerfa n°13995*02 à votre GDS



Déchetterie d'Etrez

Ouverture :

Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h



Déchetterie de Polliat

Ouverture :

- ∞ lundi, mercredi, samedi 8h à 12h et de 13h30 à 18h (19h au printemps et en été)
- ∞ Vendredi de 13h30 à 18h (19h au printemps et en été)

Un peu de civisme

L'une des missions de l'équipe municipale est de mettre en œuvre des moyens pour offrir un cadre de vie agréable à ses administrés (entretien des espaces verts, de la voirie, aménagements divers, tels que le nouveau city-stade...)

L'équipe municipale tient également à favoriser les échanges et la convivialité par un soutien permanent au tissu associatif.

Chaque citoyen, quel que soit son âge, doit, quant à lui, contribuer à ce bien vivre ensemble. Un peu de sens civique, quelques règles à respecter (stationnement sur les espaces autorisés, respect du code de la route, bon usage de l'aire de loisirs, du citystade, des abribus, respect des lois et arrêtés...) pourraient éviter bien des nuisances ou conflits de voisinage susceptibles de perturber la tranquillité ou le cadre de vie auxquels chacun d'entre nous aspire.

Enfin, il serait plaisant d'emprunter les chemins piétonniers sans craindre de marcher dans des déjections canines.

NUISANCES SONORES

Les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- ∞ les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- ∞ Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- ∞ Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



DEPOT D ORDURES SUR LA VOIE PUBLIQUE

Le dépôt d'ordures sur la voie publique en dehors des jours de collecte ou le dépôt d'ordures au pied des points d'apports volontaires (colonnes de tri) est interdit. Une mesure approuvée par le conseil de la Communauté de Communes stipule que ces dépôts sont illicites et que les frais d'enlèvement sont à la charge du contrevenant identifié, soit **1500 €**.

Les nouveaux habitants de la commune peuvent se rendre en mairie pour connaître les différents points de regroupement d'ordures ménagères.

La commune dispose de deux points d'apport volontaire :

- ∞ à proximité de la salle des fêtes
- ∞ à proximité de l'aire de loisirs



Faisons en sorte de ne plus voir cela !

Carte d'accès à la base de plein air : les vignettes 2016 sont arrivées !

Pour mettre à jour votre carte d'accès à la base de plein air :

Se présenter en mairie aux heures d'ouverture muni de :

- sa carte d'accès à la base (même si 4 vignettes sont déjà collées)
- d'un justificatif de domicile.

Pour ceux qui ne disposent pas encore d'une carte d'accès :

La base de plein air est ouverte gratuitement une grande partie de l'année. Elle devient payante les deux derniers week-ends de juin et à partir du 1er juillet jusqu'au 1er septembre. Une carte d'accès gratuite est offerte aux habitants de la Communauté de Communes (uniquement pour l'accès à la base de plein air et non à la piscine). Elle est obligatoire dès l'âge de 3 ans.

Une carte pour chaque membre de la famille doit être demandée à la mairie de son domicile.

Pièces à fournir :

- un justificatif de domicile
- le livret de famille
- une photographie

Durée de validité :

Elle est mise à jour tous les ans par l'apposition d'une vignette colorée disponible en mairie. En cas de perte ou de vol, une carte est disponible uniquement à la base de plein air, pour un montant de 10 €.



Témoignage d'un élu de la commune au Conseil Départemental

Bonjour, je me présente : Léo, élève de 4^o au collège Jeanne d'Arc (Bourg) et si j'écris cet article aujourd'hui, c'est pour vous parler d'une activité extra-scolaire très utile : le Conseil Départemental Jeunes (CDJ).

En novembre dernier, une élection a été organisée dans tous les collèges de l'Ain qui le désiraient, pour élire un représentant pour le collège. J'ai été élu (pour 18 mois), et je suis donc là pour vous faire part de mon expérience.

La première séance s'est déroulée à la préfecture de Bourg en Bresse, en présence des 44 élus Les Conseillers Départementaux (adultes) étaient présents aussi. Les séances du CDJ se déroulent environ tous les mois.

Par la suite, nous nous sommes séparés en différentes commissions (j'appartiens à celle de Montrevel) et avons choisi de réfléchir aux problèmes liés à la sécurité routière. Nous avons réalisé un sondage et avons conçu notre projet en fonction des réponses : un film, sur les dangers de l'alcool et des drogues, des 2 roues (motorisées ou non) et de la vitesse. Notre commission se concentrant sur l'alcool et la drogue, nous allons faire un micro-trottoir (interview de personnes dans la rue), aidés par des professionnels de l'image et du son. Ces films seront ensuite disponibles en ligne et visionnés par les futurs collégiens. Cette activité est non seulement importante pour la sécurité publique, mais aussi très agréable puisque les réunions en commissions sont très conviviales.

Léo Bourgeois



Classe de découverte à GIRON

Les 2,3 et 4 mai 2016, les classes du CP au CM2, soit 49 enfants, se sont rendues au Chalet de la Fauconnière à Giron dans le cadre d'une classe de découverte.

Les activités ont été nombreuses et riches : Deux thèmes avaient été retenus par les maîtresses « Margot l'écolo » pour les plus jeunes et « Jérémie fait de l'astronomie » pour les plus grands.

Les CP-CE1 ont cherché les traces et empreintes des animaux, ont construit des barrages sur la rivière, ont pu observer le paysage depuis le belvédère de la Roche Fauconnière, ont recherché des petites bêtes et ont compris leur utilité pour la flore.



Les CE2-CM1-CM2 ont construit une maquette du système solaire, ont observé les étoiles dans le planétarium et au télescope en soirée. Ils ont également fabriqué des micros fusées et des cadrans solaires.

Toutes ces activités étaient ponctuées de moments conviviaux où les enfants ont parfois fait d'autres découvertes : une cuisine différente de la maison !!!

Ces trois jours leur ont permis aussi de se sentir « grand » sans leur famille et de nous découvrir sous un autre jour !

Nous remercions la municipalité et le sou des écoles pour leur soutien financier, les parents qui nous ont accompagnés et nous ont épaulés efficacement durant ces 3 jours, jours et nuits et les enfants pour leur comportement exemplaire durant ce séjour.

Nous avons encore pleins de projets en tête pour les années à venir !!!!

Maîtresses Claire et Stéphanie

En route pour le collège



Samedi 18 juin, au cours de la fête de l'école, les élèves de CM2 quittant l'école de Saint Martin ont reçu des mains de J.Luc JACQUET un chèque cadeau pour l'achat de livres ou fournitures en vue de leur entrée en 6ème à la rentrée prochaine.

La municipalité leur souhaite pleine réussite dans la poursuite de leurs études.

La farfouille dans la gadouille...

Malgré un temps frais, les Carapistes de l'Espoir ont accueilli dimanche 24 avril 80 exposants pour leur farfouille à l'aire de loisirs, sur un terrain très humide.

Tout au long de la journée, les chineurs ont tourné autour des stands, cherchant l'objet rare ou surprenant.

La foirfouille sera bien évidemment reconduite l'an prochain mais aura probablement lieu au centre du village.

Il est bon de rappeler que les bénéfices des manifestations de notre association « les Carapistes de l'Espoir » servent à améliorer les conditions de vie dans les hôpitaux aux enfants atteints de cancer.

Merci à tous.

Les Carapistes de l'Espoir.

A vos agendas...

Août	Samedi	06	Fête patronale : Course pédestre - Feu d'artifice - Bal
	Dimanche	07	Repas Grenouilles - Animations gonflables Concours de pétanque
	Vendredi	26	Assemblée Générale Société de Chasse à Curtafond
Septembre	Vendredi	09	Assemblée générale du Sou des Ecoles
	Vendredi	09	Tournoi de foot vétérans à Curtafond (Challenge G. Greffet)
	Samedi	10	Tournoi de foot jeunes à Curtafond
	Week-end	09-10-11	Enduro carpe des Carpistes de l'espoir
	Jeudi	15	Assemblée Générale du club des Retraités
	Vendredi	16	Assemblée Générale du Club des Jeunes
	Vendredi	23	Coinche des retraités
	Samedi	24	Repas du Comité Consultatif d'Action Sociale
	Jeudi	29	Collecte de sang (16-19h)
Octobre	Samedi	22	Concours de belote du Fleurissement (à la vache)
Novembre	Samedi	12	Boudin et civier du fleurissement
	Samedi	12	Concours de Belote en matinée des Pompiers (à la vache)
	Dimanche	20	Banquet des Chasseurs à St Martin le Châtel
	Samedi	26	Repas Tartiflette du Club des Jeunes
	Samedi	26	Repas moules frites du foot à St Didier
Décembre	Samedi	03	Illuminations et marché de Noël du Comité des fêtes
	Samedi	10	Vente de boudin des Chasseurs à St Martin et Curtafond
	Samedi	10	Repas dansant du Sou des Ecoles

Horaires d'ouverture au public de la mairie

Lundi	16h - 19h
Mardi	8.30 h - 12h
Jeudi	16h - 19h
Vendredi	8.30 h - 12h

En dehors de ces horaires, vous pouvez laisser un message sur le répondeur de la mairie :

☎ 04.74.30.41.22 ou envoyer un mail :
 💻 mairiestmartinlechatel@wanadoo.fr.

Site internet : www.mairie-saintmartinlechatel.fr



Saint Martin le Châtel

12 Mars 2016

Photo Descours